

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 10 mars 2014

direction  
départementale  
des territoires

**Jura**

service  
de l'eau, des risques  
de l'environnement  
et de la forêt

Monsieur,

La proposition du principe de la mise en conformité du débit réservé au niveau de la source de la Gangone sur le Drouvenant à hauteur du barrage de votre usine hydroélectrique de la Frasnée est validée par le service en charge de la police de l'eau sous les conditions suivantes :

- le niveau actuel de la retenue ne doit pas être diminué pour ne pas engendrer de baisse du niveau d'eau dans le captage d'eau potable. La cote minimale d'exploitation sera 625,15 NGF. L'automatisme de la centrale sera réglé pour garantir que le niveau du plan d'eau ne descende pas en dessous de cette cote pendant le fonctionnement des turbines ;
- le transit du débit réservé sera assuré par une rehausse du seuil existant à la cote 625,17 NGF sur toute sa longueur sauf sur 0,72 cm qui seront laissés à la cote actuelle (625,07 NGF), créant ainsi une échancrure permettant de laisser passer un débit de 25 l/s ;
- le projet se situe sur un site protégé par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Corniches calcaires du département du Jura » du 5 juillet 2013. En application des dispositions de l'APPB, les travaux devront être réalisés en dehors de la période dédiée à la reproduction des espèces visées par l'arrêté, à savoir en dehors de la période du 15 février au 15 juin inclus ;
- préalablement à la réalisation des travaux le pétitionnaire devra s'assurer auprès des services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la nécessité ou non de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées conformément aux dispositions prévues par l'article L411-2 du code de l'environnement ;
- une attention sera apportée au cours des travaux afin qu'il n'y ait pas de dissémination d'espèces invasives.

**horaires d'ouverture :**  
9h00 – 11h45  
13h45 – 16h30

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

4, rue du Curé Marion  
BP 50356  
39015 Lons-le-Saunier  
Cedex  
**téléphone :**  
03 84 86 80 00  
**télécopie :**  
03 84 86 80 10  
**courriel :**  
ddt@jura.gouv.fr

Pour le directeur départemental des territoires par intérim,  
et par délégation,  
La chef de service,



Johanna DONVEZ

Monsieur Jean PAGET  
18 rue Ersotte  
21850 SAINT-APOLLINAIRE

Copie : PE088 Obyv- Chrono